



PROCEDURE D'INSCRIPTION

Vacances d'été 2022

Tous les dossiers d'inscription doivent être renouvelés pour l'année 2021/2022 et seront valables de **septembre 2021 à septembre 2022**



[Les familles ayant déposé un dossier entre septembre 2021 et avril 2022, doivent procéder directement à l'étape ④]



↳ **Etape ①** : Je télécharge le dossier d'inscription sur le site : portail-villargelle.ciril.net

↳ **Etape ②** : Je ramène le dossier **complet** (**fiche de renseignement, de liaison, pièces justificatives**) rempli et signé **directement sur Villargelle** aux dates indiquées ci-dessous :

Lundi 30/05, mardi 31/05 et jeudi 02/06 de 08h00 à 18h00, mercredi 01/06 et vendredi 03/06 de 08h00 à 12h00

Aucun dossier ne sera pris en dehors de cette période

↳ **Etape ③** : Après le dépôt du dossier **complet**, je valide mon accès au portail via le lien d'activation (**Lien actif pendant 48h**) reçu par mail. Puis dans la rubrique « mon compte » **je modifie le mot de passe.**

-Votre accès sur portail-villargelle.ciril.net sera alors valable jusqu'en septembre 2022-

↳ **Etape ④** : j'effectue la réservation de mon ou mes enfant(s) pour les vacances d'été, aux dates indiquées ci-dessous :

Ouverture des réservations sur le site : portail-villargelle.ciril.net

Du mardi 07/06 à 18h00 au mercredi 22/06 à 07h00

↳ **Etape ⑤** : Afin de finaliser ma réservation, Je procède au paiement soit :

→ **Par carte bancaire**, en me connectant, sur portail-villargelle.ciril.net , **Module « Facturation »** aux dates indiquées : **Mercredi 22/06 à 08h00 au vendredi 24/06 à 18h00**

→ **Par chèque bancaire, espèce, ANCV ou CESU**, directement sur Villargelle aux dates indiquées : **Mercredi 22/06 de 08h00 à 12h00, jeudi 23/06 et vendredi 24/06 de 08h00 à 18h00**

Si le vendredi 24/06 à 18h00, la réservation n'est pas réglée, les enfants ne sont pas inscrits au centre de Villargelle pour les dates que les parents ont choisies !

Aucun paiement en espèces, en chèque bancaire, en chèques vacances ne doit être envoyé par la poste.